

FICHE D'INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 15 JUIN 2019

Si votre film est sélectionné, ce formulaire sera utilisé pour la rédaction du catalogue du Festival

FILM

TITRE ORIGINAL

Langue originale

Langue des sous-titres

Année de production

Durée

Pays de production

Site internet du film

Cinéaste

Scénario

Image

Musique

Son

Montage

Interprètes principaux

Court résumé du film

PRODUCTION

Société

CO-PRODUCTION

Société

DISTRIBUTION

Société

Personne contact

Personne contact

Personne contact

Adresse

Adresse

Adresse

E.Mail

E.Mail

E.Mail

MERCI D'ADRESSER PAR E.MAIL à contact@kdiffusion.com

- Lien VIMEO, YOUTUBE, ...
- Photos du film

- Photo du cinéaste
- La Fiche d'inscription

** Photos en haute résolution (300 dpi /jpeg)*

REGLEMENT

LA SÉLECTION OFFICIELLE - COURT METRAGE FICTION pour laquelle vous soumettez sera composée de 16 films en lice pour le « Papillon d'Argent - Prix du Public » et le « Prix Spécial du Jury Jeunes ». Des aides à la diffusion accompagneront les films lauréats.

1/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Seules les œuvres produites après le 1er janvier 2018 sont admissibles.
- Les films doivent être tournés exclusivement sur la Région Hauts-de-France et/ou en Belgique.
- Les films devront faire moins de 35 mn.
- Les films qui ne sont pas tournés en français, devront avoir des sous-titres en français.

2/ INSCRIPTION

Date limite d'inscription : 15 JUIN 2019

Les Résultats de la sélection seront communiqués par e.mail aux ayants droits.

Chaque dossier de soumission doit comprendre les éléments suivants :

- Le formulaire d'inscription dûment complété
- La biographie/filmographie du réalisateur
- Un lien internet de visionnement

3/ RAIS D'INSCRIPTION

Pas de frais d'inscription à régler.

4/ FRAIS DE DIFFUSION

Pas de frais de diffusion pour les films sélectionnés en « compétition officielle »

5/ OEUVRES SÉLECTIONNÉES

Pour chaque œuvre sélectionnée, CINEMONDES doit recevoir, une BANDE-ANNONCE ou des EXTRAITS du film à télécharger. Les ayants droits autorisent CINEMONDES à diffuser des extraits ou des segments de l'œuvre à des fins promotionnelles du festival 2019.

Les supports suivants sont acceptés pour la diffusion durant le festival :

>DCP, Fichier .mov ou MP4

CINEMONDES prendra en charge les frais de transport et de séjour des cinéastes sélectionnés en « Compétition Officielle ».

6/ TRANSPORT ET ASSURANCES

CINEMONDES couvre les frais d'assurances entre la réception et le renvoi des copies à son destinataire. En cas de perte ou de détérioration pendant cette période, la responsabilité de CINEMONDES n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie de l'œuvre.

Société

Nom

Signature

Votre signature implique l'acceptation de l'ensemble des règlements.